



N° : 2023DM04

<p>SERVICE : Finances REF. : IM</p>	<p>DECISION DU MAIRE 2023</p>
<p style="text-align: center;"><u>Objet</u></p> <p style="text-align: center;">Renouvellement de l'adhésion de la commune à l'association Les Amis du Vexin Français pour l'année 2023</p>	
<p>Le Maire de Marines,</p> <p>Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,</p> <p>Vu la délibération du Conseil Municipal Nr. 2015-CMa-11-04 du 13 novembre 2015 « Adhésion à l'association Les Amis du Vexin Français »,</p> <p>Vu la délibération du conseil municipal n°2022-CMa-03-02 du 22 mars 2022 déléguant au maire la possibilité d'autoriser, au nom de la commune, le renouvellement de l'adhésion aux associations dont elle est membre,</p> <p>Considérant que la commune de Marines était adhérente à cette association en 2022,</p> <p>Considérant le souhait de la commune d'adhérer à cette association pour l'année 2023 moyennant le versement d'une cotisation annuelle de 55€,</p> <p style="text-align: center;">DECIDE</p> <p>Article 1 : De renouveler l'adhésion à l'Association Les Amis du Vexin Français pour 2023 moyennant le versement d'une cotisation annuelle de 55€.</p> <p>Article 2 : De transmettre la présente décision au contrôle de légalité, au Service de Gestion Comptable ainsi qu'à l'association Les Amis du Vexin Français.</p> <p>Article 3 : De rendre compte de la présente décision au conseil municipal.</p>	
<p>Fait à MARINES, le 30/01/2023</p>	
<p style="text-align: right;">Le Maire,</p> <div style="text-align: right;"> </div> <p style="text-align: right;">Nadine NINOT</p>	